

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <hr/> <p>VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET</p> <p>Département du Val d'Oise</p> <p>Arrondissement de Pontoise</p> <hr/> <p><u>PROCES VERBAL DU</u> <u>CONSEIL MUNICIPAL</u></p>	<p>Procès-Verbal n°: P.V. – 003-2024</p> <p>Du : 14 octobre 2024</p> <p>Convocation Date : 9 octobre 2024 Affichée le : 9 octobre 2024</p> <p>Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 10 Votants : 10 Pouvoir : 0</p>
--	---

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 octobre, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Didier Dagonet, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Didier Dagonet, Maire,
Madame Isabelle Oger, Adjointe au Maire,
Messieurs Thierry Vincent, Michel Monteiro, Adjointes au Maire,
Mesdames Béatrice Brun, Malvina Boquet, Morgane Auger Conseillères Municipales,
Messieurs Patrice Glandières, Bernard Gourdy, Jean-Baptiste Rouault, Conseillers Municipaux.

ETAIT ABSENTE AYANT DONNE POUVOIR :

ETAIT ABSENT EXCUSE :

Madame Sophie Papon Conseillère Municipale,

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Isabelle Oger, Adjointe au Maire,

ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :

Madame Laurence Guérault, Secrétaire de Mairie,

A - Nomination du secrétaire de séance :

Monsieur le Maire propose de nommer le secrétaire de séance, dans l'ordre du tableau.

Monsieur le Maire propose Madame Isabelle Oger, qui accepte.

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Madame Isabelle Oger, comme secrétaire de séance.

028 - 2024 : Approbation du Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 juin 2024

Monsieur le Maire demande si les élus ont bien pris connaissance du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 juin 2024 et s'il y a des observations.

Après avoir entendu, l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Le Conseil Municipal,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant, l'absence d'observation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	10	-	-

Approuve, le procès-verbal du Conseil Municipal du 19 juin 2024.

029 - 2024 : Information du Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal :

005-2024 Convention d'échange et d'utilisation de données numériques

Il a été décidé de signer le 17 juillet 2024 une convention proposée par le SIARE pour que la commune de Béthemont-la-Forêt et le SIARE puissent mettre à jour leur système d'information Géographique SIG et leurs outils de Dessin Assisté par ordinateur DAO en intégrant les données de chacun d'eux. Cette convention est pour une durée d'un an et reconductible tacitement chaque année.

006-2024 Convention d'adhésion à la centrale d'achat du Syndicat Mixte Val d'Oise Numérique

Il a été décidé de signer le 23 juillet 2024 une convention proposée par le Syndicat Mixte ouvert Val d'Oise Numérique qui, permet la mutualisation des achats qui porte sur les équipements et services numériques. Cette convention est établie pour une durée indéterminée.

007-2024 Convention de partenariat 2024 avec l'Institut de Formation d'Animation et de Conseil de Val d'Oise : Lieu d'Accueil enfants parents sur la commune de Béthemont-la-Forêt

Il a été décidé de signer le 12 septembre 2024 une convention de partenariat 2024 avec IFAC et le CCVO 3F pour un lieu d'accueil enfants parents sur la commune de Béthemont-la-Forêt du 01 janvier au 31 décembre 2024 (hors vacances scolaires).

008-2024 Convention pour réservation de spectacle « le Pétilions »

Il a été décidé de signer le 19 septembre 2024 une convention pour réservation de spectacle avec le prestataire « le Pétilions » à l'occasion de l'animation de Noël du vendredi 13 décembre 2024 pour un montant de 1 100.00€.

009-2024 Convention assistance retraite relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CIG de la Grande Couronne

Il a été décidé de signer le 24 septembre 2024 une convention de renouvellement assistance retraite CNRACL pour la création des dossiers de retraite du personnel. La participation s'élevant à 35.50€ par heure de travail pour les collectivités affiliées de moins de 1 000 Habitants, pour une durée de 3 ans.

010-2024 du 29 septembre 2024 Contrat ADICO Solutions Cloud Microsoft

Il a été décidé de signer le 29 septembre 2024 un contrat solution cloud Microsoft avec l'association ADICO qui permet l'utilisation de la suite bureautique pour une durée de 4 ans pour un montant de 434.88€.

Après avoir entendu, l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Le Conseil Municipal,

Prend acte, des décisions de gestion courante qui ont été prises depuis le dernier Conseil Municipal dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

030 - 2024 : Information du Conseil Municipal des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) dans le cadre de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des décisions prises depuis le 19 juin 2024

Dossier	Date de dépôt	Adresse	Réf. cadastrale	Bien vendu	Prix de vente	Nature de décision
095 061 24 O 0003	16/07/2024	14 Allée des Châtaigniers	AB/281/279	MAISON	490 000.00 €	Renonciation

Après avoir entendu, l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Le Conseil Municipal,

Prend acte, de la décision de gestion courante qui a été prise depuis le dernier Conseil Municipal dans le cadre de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

031 - 2024 : Demande d'aide financière auprès du parc Naturel Régional Oise Pays de France dans le cadre du programme et aide en faveur du patrimoine végétal des villes et villages du PNR

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des travaux de requalification de la rue de la Vieille France il avait été prévu de végétaliser le pied de mur à l'angle des rues de la Vieille France et de la rue des Petits Pavés.

Après consultation de trois entreprises pour réaliser ces travaux, la société « Jardins de la Charmeuse » a fait l'offre la mieux disante pour un montant de 2 445.70 e T.T.C.

Aussi, il est proposé de solliciter le Parc Naturel Régional Oise Pays de France afin d'obtenir une aide financière le plus large possible dans le cadre du dispositif « aide en faveur du patrimoine végétal des villes et villages du PNR,

Après avoir entendu, l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	10	-	-

Approuve, le projet de végétation du carrefour rue de la Vieille France et la rue des Petits Pavés,

Autorise, Monsieur le Maire à solliciter le Parc Naturel Régional Oise Pays de France afin d'obtenir une aide financière la plus large possible dans le cadre du dispositif « aide en faveur du patrimoine végétal des villes et villages du PNR,

Autorise, Monsieur le Maire à signer les documents référant à ces demandes de subvention,

Dit, que les dépenses liées à cette opération seront inscrites au budget 2024,

032 - 2024 : Avis de la commune de Béthémont-la-Forêt sur le projet de programme Local de l'Habitat 2024-2030 de la CCVO3F

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts a arrêté le projet de PLH le 28 juin dernier.

L'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) répond à la nécessité de définir et de mettre en œuvre une politique locale de l'habitat cohérente, adaptée aux besoins, aux évolutions socio-économiques et aux ambitions de développement de son territoire.

Le PLH présenté par la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts concerne les 9 communes de notre intercommunalité.

Le PLH 2024-2030 a défini cinq orientations qui sont les suivantes :

- Orientation 1 : Maintenir un rythme de production de logements respectueux des équilibres et des ressources du territoire
- Orientation 2 : Diversifier l'offre de logements pour l'adapter aux besoins des ménages et aux évolutions sociétales
- Orientation 3 : Optimiser le parc existant (privé et social)
- Orientation 4 : Déployer et adapter l'offre en logements et en hébergement pour les publics spécifiques (seniors, personnes en grande précarité, jeunes et gens du voyage)
- Orientation 5 : Faire vivre la politique de l'habitat et positionner la CCVO3F

Il est rappelé que le Programme Local de l'Habitat 2024-2030 une fois adopté sera exécutoire sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts .

Après avoir entendu, l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	10	-	-

Donner, un avis favorable au projet de PLH 2024-2030 de la CCVO3F tel qu'il est présenté,

Autorise, le Maire de Béthémont-la-Forêt d'engager les démarches pour mettre en œuvre les moyens nécessaires et relevant de ses compétences pour être en cohérence avec le Programme Local de l'Habitat.

033 - 2024 : Demande de retrait du SEDIF de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre pour les communes d'Athis-Mons et de Villejuif

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les EPT exercent, à titre obligatoire depuis le 1er janvier 2016, la compétence "eau et assainissement", l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre est l'autorité organisatrice et responsable du service public de l'eau potable sur son périmètre.

Les modalités d'exercice de cette compétence sont toutefois hétérogènes. Ainsi, pour une partie de son territoire, l'EPT a adhéré au Syndicat de Eaux d'Ile de France (SEDIF). Parmi les territoires encore concernés, se trouvent notamment les territoires des Communes d'Athis-Mons et de Villejuif.

Pour les autres parties du territoire, la gestion en régie est devenue majoritaire depuis 2022 en étant retenue sur 14 communes des 15 communes du territoire pour lesquelles l'EPT est autorité organisatrice de l'eau.

Ce retrait d'un membre d'un syndicat dit mixte fermé tel que le SEDIF nécessite plusieurs étapes.

En premier lieu, le membre souhaitant se retirer, doit d'abord délibérer pour solliciter ce retrait.

La demande est alors transmise par l'exécutif au président du Syndicat qui inscrit la demande de retrait à l'ordre du jour du comité syndical.

En deuxième lieu, le comité syndical se prononce sur la demande de retrait. Le SEDIF a ainsi approuvé cette demande.

Dans un troisième temps, la demande est ensuite transmise aux différents membres du Syndicat, qui disposent d'un délai de 3 mois (faute de quoi le silence vaut refus), pour accepter ce retrait.

Tel est l'objet de la présente délibération soumise au vote du Conseil.

En cas d'approbation du retrait selon les règles de majorité requise, le Préfet pourra alors adopter un arrêté portant retrait de l'EPT.

Après avoir entendu, l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	10	-	-

Approuve, le retrait du SEDIF de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre pour les communes Athis-Mons et de Villejuif,

034 - 2024 : Adhésion du SEDIF de l'établissement public territorial au Grand-Orly Seine Bièvre pour la commune de Valenton

Monsieur le Maire précise que le SEDIF a sollicité les communes adhérentes afin que la commune de Valenton puisse adhérer au syndicat du SEDIF.

Pour la Ville de Valenton, une délégation de service public conclue avec SUEZ est en cours d'exécution jusqu'au 31 décembre 2024.

Au terme du contrat, la Ville a fait part de son souhait de rejoindre le SEDIF et compte tenu des réflexions qu'il a menées, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre a souhaité procéder à son adhésion partielle au SEDIF pour le territoire de la commune de Valenton.

Tel est l'objet de la présente délibération soumise au vote du Conseil.

Après avoir entendu, l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	10	-	-

Approuve, l'adhésion au SEDIF de l'établissement public territorial : Grand-Orly Seine Bièvre pour la commune de Valenton,

035 - 2024 : Modification des statuts du SEDIF

Monsieur le Maire précise que le SEDIF a sollicité les communes adhérentes afin d'approuver la modification des statuts du syndicat, suite à une délibération du Conseil Syndical en date du 20 juin 2024.

Les communes ont un délai de trois mois pour se prononcer sur le projet de modification des statuts du syndicat.

Cette modification proposée par le syndicat lui permettra d'intervenir dans les domaines qui contribueront à promouvoir sa politique en matière de transition écologique, il est donc proposé de modifier les statuts du SEDIF en y intégrant :

- ✓ La contribution à des actions de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, et l'atténuation des émissions des gaz à effet de serre du SEDIF dans des conditions soutenables sur le plan économique à moyen et long termes,
- ✓ L'intervention du SEDIF dans la production d'énergie renouvelable en application du code général des collectivités territoriales, sur ses emprises foncières.
- ✓ La modification des statuts sera également l'occasion de mettre à jour le nombre des adhérents du SEDIF dans les statuts

Après avoir entendu, l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	10	-	-

Approuve, la modification des statuts du SEDIF,

036 - 2024 : Rapport d'activité annuel 2023 et du schéma de mutualisation de la CCVO 3F

Monsieur le Maire rappelle que ce rapport fait un état des activités 2023 de la CCVO3F.

Il propose également les axes de travail à engager dans le cadre du schéma de mutualisation et tien compte :

- Des actions proposées par le bureau des Maires,
- De la capacité budgétaire,
- Des nouvelles actions liées à la loi NOTRe à mettre en place ou à préparer

Le 28 juin dernier ce rapport a été présenté en Conseil Communautaire.

Après avoir entendu, l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	10	-	-

Approuve, le rapport d'activité annuel 2023 de la CCVO3F et son schéma de mutualisation tel qu'il est présenté,

037 - 2024 : Rapport d'activité 2023 du Syndicat des Eaux d'Ile de France (SEDIF)

Monsieur le Maire, précise que le syndicat des eaux d'Ile-de-France est le fournisseur d'eau potable pour 133 communes en Ile-de-France sur 7 départements d'Ile de France, hors Paris pour un volume de 755 000 m3 d'eau distribuées par jour en 2023.

Le syndicat compte 3 usines principales de production d'eau potable:

- Choisy le Roi : eau de Seine
- Neuilly sur marne : eau de Marne
- Mery sur Oise : eau de Oise

La commune de Béthemont-la-Forêt est desservie par l'usine de Mery sur Oise.

Le délégataire du SEDIF est Véolia eau qui assure la distribution et la vente de l'eau.

En 2023 à Béthemont-la-Forêt le nombre d'abonnements était de 180 et le volume d'eau consommé a été de 18 881 m3. Le linéaire de canalisation sur le territoire de la commune est de 4 541 ml. En 2023, il n'y a pas eu de fuite sur le réseau ni sur les branchements à Béthemont-la-Forêt.

Le prix de l'eau pour la commune de Béthemont-la-Forêt était de 2.5671 € le m3

Après avoir entendu, l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Le Conseil Municipal,

Prend Acte, du rapport d'activités 2023 du SEDIF,

Informe, la population que l'intégralité des rapports et documents annexés sont consultables en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ou sur le site internet du SEDIF : www.sedif.com rubrique « Médiathèque / Publications / Rapport annuels ».

038 - 2024 : Rapport d'activité 2023 du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité d'Ile de France

Monsieur Le Maire, rappelle à l'assemblée que Le SIGEIF, service public de gaz et électricité Ile-de-France, regroupe 189 collectivités adhérentes pour le gaz dont 66 pour l'électricité. Le syndicat déploie sur son territoire 9 565 km de réseau de gaz et 9 454 km de réseau électrique.

La commune de Béthemont-la-Forêt a délégué au SIGEF la compétence Gaz.

A Béthemont-la-Forêt, il y a 89 abonnés au gaz pour une quantité de gaz acheminé de 1 596 MWh et une longueur de réseau de gaz de 2 734 ml.

Par ailleurs, la commune a délégué la compétence IRVE à la Communauté de Communes qui elle-même a délégué cette compétence au syndicat, ce qui nous a permis en 2023 de déployer une borne de recharge au niveau du parking de la place de la Pompe.

Après avoir entendu, l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Le Conseil Municipal,

Prend acte, du rapport annuel 2023 présenté par du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité d'Ile de France,

Informe, la population que le rapport peut être consulté en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public ou sur le site internet du SIGEIF : www.sigief.fr rubrique « Bibliothèque / Rapports d'activité ».

039 - 2024 : Rapport d'activité 2023 du syndicat TRI-OR

Madame Malvina Boquet rappelle que le Syndicat TriOr est chargé de la collecte et du traitement des ordures ménagères de la Région de L'Isle Adam.

Il a réalisé en 2023 la collecte et le traitement des ordures ménagères sur 28 communes réparties sur 4 intercommunalités, ce qui représente 93 267 habitants.

Tableau récapitulatif des tonnages par flux de collecte pour 2023 :

	SYNDICAT Kg/habitant	Evolution 2022/2023 pour le syndicat	BETHEMONT LA FORET Kg/habitant	Evolution 2022/2023 pour la commune
ORDURES MENAGERES	274.01	-2.17%	301.83	3%
VERRE	28.27	-1.24%	38.65	-5.24%
EMBALLAGES PAPIER/CARTON	5039	8%	58.57	-3.33%

ENCOMBRANTS	SYNDICAT Nombre de rdv	Evolution 2020/2021 pour le syndicat	BETHEMONT LA FORET Nombre de rdv
	7162	4..4 %	46

Pour les encombrants, 1176 tonnes collectées (-0.42% par rapport à 2022). 746 tonnes ont été revalorisées et 467 tonnes ont été enfouies.

DECHETTERIES	Evolution 2022/2023 pour le syndicat	SYNDICAT Fréquentation	Evolution de la fréquentation 2022/2023 pour le syndicat	BETHEMONT LA FORET Fréquentation	Evolution de la fréquentation 2020/2021 pour BETHEMONT LA FORET
Champagne	12.13%	66834	12.10%	213	-4.91%
Viarmes	5.32%	38470	2..16%	127	-0.78%

Total tonnage déchetteries : 16071 (3.45% de plus par rapport à 2022)

Informations de l'année

- Reprise de l'usine en mars 2024 avec une production de 877 tonnes de compost (25999 tonnes de déchets)
- Biodéchets :350 foyers équipés de composteurs et 600 d'ici la fin d'année
- Formation par la société Valorbio pour le compostage des cantines volontaires (dans un premier temps)
- Sensibilisation des entreprises (ex garages qui ne trient pas), obligation de retraitement
- Prévision extension Viarmes, toujours pas de foncier pour une 3 ème déchetterie.

Après avoir entendu, l'exposé de Madame Malvina Boquet, Conseillère Municipale

Le Conseil Municipal,

Prend acte, du rapport annuel 2023 présenté par le Syndicat Tri-Or,

040 - 2024 : Rapport d'activité 2023 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif du Syndicat Intégré Assainissement et Rivière de la Région d'Enghien-les-Bains

Monsieur Le Maire, rappelle à l'assemblée que le SIARE regroupe 26 communes pour les compétences eaux usées transport et épuration, eaux pluviales transport et lutte contre les inondations, ainsi que le contrôle des rejets des eaux.

Le syndicat gère sur son territoire 174 km de canalisation, 20 déversoirs d'orage, 23 bassins de rétention, 17 km de ru à ciel ouvert, le lac d'Enghien.

Par ailleurs, le syndicat gère les réseaux communaux des communes de Saint Prix et Bessancourt.

Après avoir entendu, l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Le Conseil Municipal,

Prend acte, du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif exercice 2023 du Syndicat Intégré Assainissement et Rivière de la Région d'Enghien-les-Bains,

Informe, la population que le rapport peut être consulté en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public,

041 - 2024 : Rapport annuel sur le prix de la qualité du service public d'assainissement collectif pour la commune de Saint-Prix, année 2023

Après avoir entendu, l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Le Conseil Municipal,

Prend acte, du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif exercice 2023 pour la commune de Saint Prix du Syndicat Intégré Assainissement et Rivière de la Région d'Enghien-les-Bains,

Informe, la population que le rapport peut être consulté en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public,

042 - 2024 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour la commune de Bessancourt, année 2023

Après avoir entendu, l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Le Conseil Municipal,

Prend acte, du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif exercice 2023 pour la commune de Bessancourt du Syndicat Intégré Assainissement et Rivière de la Région d'Enghien-les-Bains,

Informe, la population que le rapport peut être consulté en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public,

Liste des délibérations prises lors de la séance du Conseil Municipal du 14 octobre 2024

028-2024	Approbation du Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 juin 2024
029-2024	Information du Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
030-2024	Information du Conseil Municipal des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) dans le cadre de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales
031-2024	Demande d'aide financière auprès du parc Naturel Régional Oise Pays de France dans le cadre du programme et aide en faveur du patrimoine végétal des villes et villages du PNR
032-2024	Avis de la commune de Béthemont-la-Forêt sur le projet de programme Local de l'Habitat 2024-2030 de la CCVO3F
033-2024	Demande de retrait du SEDIF de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre pour les communes d'Athis-Mons et de Villejuif
034-2024	Adhésion du SEDIF de l'établissement public territorial au Grand-Orly Seine Bièvre pour la commune de Valenton
035-2024	Modification des statuts du SEDIF
036-2024	Rapport d'activité annuel 2023 et du schéma de mutualisation de la CCVO 3F
037-2024	Rapport d'activité 2023 du Syndicat des Eaux d'Ile de France (SEDIF)
038-2024	Rapport d'activité 2023 du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité d'Ile de France
039-2024	Rapport d'activité 2023 du syndicat TRI-OR
040-2024	Rapport d'activité 2023 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif du Syndicat Intégré Assainissement et Rivière de la Région d'Engghien-les-Bains
041-2024	Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour la commune de Saint-Prix, année 2023
042-2024	Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour la commune de Bessancourt, année 2023

B) Questions Divers

Monsieur Le Maire donne les informations suivantes :

- ✓ Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 2 décembre
- ✓ Dates des prochaines manifestations :
 - Armistice du 11 novembre 1918 lundi 11 novembre 2024
 - Soirée créole samedi 16 novembre 2024
 - Soirée beaujolais vendredi 22 novembre 2024
 - Noël des aînés samedi 7 décembre 2024
 - Animation de Noël vendredi 13 décembre 2024
 - Galette des rois pour les aînés samedi 11 janvier 2025
 - Loto des aînés samedi 8 mars 2025
- ✓ Flyer « découvrons les villages du Parc »

Le PNR Oise Pays de France propose aux communes de réaliser un petit dépliant sur chaque commune, ce document retrace brièvement l'histoire de la commune et présente le patrimoine communal.

Deux flyers sont présentés aux élus pour les communes de Survilliers et Fosses à titre d'exemple.

Le Conseil Municipal est favorable à la réalisation d'un tel document pour notre village et autorise Monsieur le Maire à solliciter le PNR Oise Pays de France pour réaliser ce document pour la commune de Béthemont-la-Forêt.

- ✓ Point sur le dossier de l'antenne relais

Monsieur le Maire rappelle que le dossier de permis de construire déposé par les sociétés TOTEM France et Orange n'a pas été accepté par le ministre de la transition écologique malgré un avis favorable de la commission des sites.
La commune a été contrainte de refuser ce permis par arrêté du 3 juin dernier.

Les sociétés TOTEM France et Orange ont déposé auprès du Tribunal Administratif une requête en annulation et une demande de médiation.

La commune a produit un mémoire en défense qui a été transmis au Tribunal Administratif, Nous sommes dans l'attente d'une décision du Tribunal Administratif.

**PLUS AUCUNE QUESTION N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR
LA SEANCE EST LEVEE A 22h45**

Madame Isabelle Oger

Secrétaire de séance,